

UTILISATION DES PISTES DFCI POUR ACCÉDER A LA RESSOURCE FORESTIÈRE

COORDINATION ENTRE EXPLOITATION FORESTIÈRE ET TRAVAUX SUR OUVRAGES DFCI

CONTEXTE : Chantiers de coupes groupées, utilisant une piste DFCI pour la sortie des bois, organisés en coordination avec les travaux de réfections programmés d'ouvrages DFCI (pistes)

OBJECTIF : Modéliser une démarche multi-partenariale et concertée d'exploitation de la ressource forestière via les pistes DFCI, reproductible à l'échelle départementale, et qui vise à :

- Garantir la préservation des ouvrages de lutte contre l'incendie (pistes DFCI) utilisés pour accéder à la ressource forestière
- Favoriser la concertation entre les acteurs de la gestion forestière, de la DFCI et de les instances publiques, à toutes les étapes du chantier
- Répondre à un besoin croissant en approvisionnement de bois lié à l'essor nouveau de la filière forêt bois dans le Var, tout en préservant l'identité patrimoniale et paysagère du département
- Encourager et organiser la gestion durable des massifs pour redonner une valeur économique à la forêt varoise tout en diminuant sa vulnérabilité face au risque incendie
- Accroître la gestion et l'exploitation de la forêt privée en accompagnant et sécurisant ses propriétaires
- Favoriser une meilleure acceptation sociale des coupes de bois grâce des modalités de prélèvement moins impactantes pour le paysage

I- OPPORTUNITÉ DU PROJET

ÉTAPES	QUOI	QUI	COMMENT
1	Identifier une coupe programmée , en forêt publique ou forêt privée, pour laquelle l'utilisation d'une piste DFCI pour la sortie des bois serait envisagée => point de départ à l'organisation d'une coupe plus large	MO PIDAF en lien avec ONF / gestionnaires forestiers / CRPF	A partir de : <ul style="list-style-type: none"> - Plans d'aménagement de l'ONF en forêt communale, départementale ou domaniale - Documents de gestion (de type PSG) en forêt privées - Coupes programmées par des gestionnaires forestiers (ASLSV, COOP, ...) en forêt privée - Coupes pour mise aux normes d'ouvrages DFCI (MOPIDAF, communes, Département) - toutes autres coupes programmées ...
1 bis	Identifier une piste DFCI devant être remise en conditions opérationnelles au titre du PIDAF et desservant une zone à fort potentiel d'exploitation	MO PIDAF	A partir du : <ul style="list-style-type: none"> - PIDAF et de sa programmation de réfection des ouvrages DFCI - Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) quand existe, pour le potentiel d'exploitation et l'accessibilité des secteurs - Connaissance du terrain
2	Vérifier que les les caractéristiques physiques de la piste sont adaptées au passage des camions de transport de bois, nécessaires à la conduite d'une coupe d'envergure Prévoir la circulation des engins forestiers en dehors de la piste	MO PIDAF	Visite sur site en présence d' un professionnel de l'exploitation ou du transport de bois si besoin A défaut de caractéristiques adaptées, faire les aménagements nécessaire dans la mesure des possibilités
3	Évaluer le volume de bois mobilisable le long de la piste DFCI, les différents types de produits valorisables (tri), les débouchés économiques	MO PIDAF avec gestionnaires forestiers publics et privés et/ou CRPF	Diagnostic de terrain sur site à croiser avec les données IGN IFN, les PAT, les Plans de Développement de Massifs (PDM), les documents de gestion, ... A dire d'expert
4	Identifier les contraintes environnementales et les autres précautions à prendre en compte en cas de chantier	MO PIDAF avec autres structures locales (ex : communes, intercommunalités,...)	Périmètres de protection environnementaux, ouvrages et passages délicats, zones de captage d'eau potable, réseaux, cours d'eau, itinéraires de randonnée, installations, ... ne doivent pas être trop limitantes (peser les contraintes et les opportunités) A partir des éléments disponibles auprès de la DREAL, l'ARPE, la DRAC, la DDTM, ...
5	Vérifier l'accessibilité à la zone d'exploitation envisagée (itinéraires bois ronds, réseau communal et départemental, limitations de tonnages, points de blocage, piste DFCI, pente ...)	MO PIDAF + Communes + Département	A partir de : <ul style="list-style-type: none"> - site du Département du Var : www.var.fr/routes/infos-routes-poids-lourds qui joue le rôle de guichet unique pour le transport de bois - PAT + connaissance du terrain

II- L'ORGANISATION DU CHANTIER (Si potentiel est avéré)

ÉTAPES	QUOI	QUI	COMMENT
1	Constituer un « groupe de travail » restreint réunissant les acteurs de la forêt susceptibles d'être impliqués dans le projet et qui se réunira tout au long de la démarche. Ce partenariat peut être précisé dans le cadre d'une convention afin de préciser les rôles de chacun.	Pilotage : MOPIDAF Avec : ONF, commune(s), CRPF, gestionnaires forestiers, Département, SPFS, animateur Natura 2000, Cofor 83, PNR, ... autres (à définir en fonction du projet)	- Visites de terrain, réunions de travail, réunions de chantiers, ... - Définition du plan d'action, calendrier, répartition des rôles, validation des différentes étapes, mutualisation des prestataires et des débouchés commerciaux, suivi du chantier, lien avec la commune, plan de communication, indicateurs de résultats, ...
2	Prendre contact avec la(es) commune(s) concernée(s) pour présenter le projet et commencer à définir les modalités du transport des bois issus de la coupe à venir	MO PIDAF + gestionnaires forestiers	- Communiquer sur l'intérêt de mener une coupe groupée , comme outil de gestion durable des forêts : • Massifier pour permettre des prélèvements plus légers à l'hectare, moins impactants pour le paysage et socialement plus acceptables • Regrouper pour prélever plus de bois, rémunérer les propriétaires, rendre la coupe rentable, valoriser les différents produits forestiers, ... • Mutualiser les investissements pour faire des économies d'échelle et rentabiliser la coupe • Coordonner l'exploitation et la réfection de pistes DFCI pour minimiser les dégradations de pistes DFCI sur le long terme • Mettre en place des habitudes collaboratives plus systématiques entre MO PIDAF, gestionnaires forestiers et exploitants • Améliorer la finition de la coupe, sous la pression du MO PIDAF (prise en compte de la sensibilité à l'incendie et sensibilité locale) - Pré-identifier les options de sortie de bois et les contraintes liées à la voirie communale, départementale et à la traversée du centre bourg (limitation de tonnage, horaires de passage dans le centre du village, voirie multimodale délicate, zones sensibles, signalétique adaptée, ...)
3	Engager une animation foncière auprès de propriétaires privés riverains de la piste DFCI concernée, pour identifier des propriétaires susceptibles de s'engager dans la démarche => A terme, signature des contrats de vente de bois entre les propriétaires et les gestionnaires	Le CRPF et les gestionnaires forestiers (ASL, Coop Pce Forêt, ...) avec l'appui des MO PIDAF, du SPFS et de la commune qui entretient souvent un lien privilégié avec les propriétaires forestiers locaux.	- Courriers d'information, contacts directs, réunions publiques multi partenariales, ... - Communiquer sur l'intérêt économique et patrimonial de la démarche (entretien de leur forêt avec retour financier pour les propriétaires = donner une valeur économique à la forêt tout en minimisant le risque incendie) NB : cette démarche est une alternative à l'animation foncière que peuvent faire directement par les exploitants eux-mêmes avec une approche est moins complète
4	Mettre en place une communication ciblée concernant le	Communes et EPCI	Réunion publique, articles dans presse locale et bulletins municipaux, ...

	chantier à venir, à destination des administrés, pour éviter les craintes et crispations liées à la coupe de bois		
5	Choisir les prestataires en charge de l'exploitation , en favorisant leur mutualisation entre chantier public et chantier privé, pour des tarifs plus attractifs et une meilleure coordination du chantier	ONF / gestionnaires forestiers	L'ONF dispose de contrats pluriannuels avec des prestataires pouvant intervenir en complément pour la forêt privée => harmonisation des coûts, des conditions techniques, du calendrier ...
6	Faire la déclaration de chantier en mairie et les éventuelles demandes de dérogation de tonnage auprès des services du Département (guichet unique) au moins 2 mois avant le démarrage du chantier	Gestionnaires, exploitants, transporteurs ou commanditaires (INOVA)	(Cf Boîte à outils « Transport de bois et schéma d'accès à la ressource forestière SARF ») Site www.var.fr/routes/infos-routes-poids-lourds , guichet unique pour les demandes d'autorisations de transport sur voirie communale et départementale
7	Commercialiser les produits issus de la coupe en favorisant le regroupement des produits forêt privée / forêt publique par qualité de produit	ONF / gestionnaires forestiers	Travail de tri des produits issus de la coupe, recherche de débouchés commerciaux, contractualisation des ventes, optimisation du transport, ...
8	Préparer la piste pour le passage des camions de transport de bois	MO PIDAF et/ou Régie départementale (parfois)	Travaux préalables : abaisser les espaciers, purger les flaques d'eau, curer les fossés, identifier les places de dépôt et les aires de retournement, traitement des points humides, corrections d'assiettes ; ... (Phase d'investissement pour la piste)

IV- LE CHANTIER			
<u>(Cf Boîte à outils MOPIDAF : « Démarche de concertation pour l'utilisation des pistes DFCI »</u>			
ÉTAPES	QUOI	QUI	COMMENT
1	Procéder à un État des lieux avant chantier avant le démarrage des travaux	Le MO PIDAF avec Exploitant / Transporteur / Gestionnaires forestiers	A partir d'un état des lieux type, (Cf Boîte à outils MOPIDAF : Formulaire type « État des lieux avant chantier »), sur place, avec carte et photos et données GPS
2	Préciser de manière formelle, aux exploitants et transporteurs, les conditions selon lesquelles ils sont autorisés à utiliser les pistes DFCI et toujours dans le respect : - des enjeux DFCI - des conditions climatiques (intempéries, risque incendie) - des contraintes environnementales	MO PIDAF	(Cf Boîte à outils MOPIDAF « Préconisations techniques d'utilisation des pistes DFCI »)
3	Signaliser le chantier sur site pour des raisons de sécurité	Exploitant(s) / Transporteur(s)	Mettre en place une signalisation temporaire spécifique sur les voies d'accès au chantier, y compris aux aires d'entreposage des bois, afin d'avertir que l'accès à ces zones est dangereux et interdit au public Disposer des panneaux de signalisation aux deux extrémités de la piste indiquant la fermeture des voies, quand cette mesure est indispensable (Cf

			Boîte à outils MOPIDAF « Préconisations techniques d'utilisation des pistes DFCI »)
4	Mettre en place une information sur site à destination du grand public	Communication conjointe : MO PIDAF, collectivités territoriales, ONF, SPFS, CRPF, Forêt Modèle de Provence,	Communiquer sur la conduite du chantier, les acteurs en jeu, les objectifs visés, le calendrier d'exploitation, les principes de la gestion durable des forêts et les précautions à prendre en tant que promeneurs et riverains. => améliorer l'acceptation sociale des coupes Cf outils mis en place par l'association Forêt Modèle de Provence
5	Conduire le chantier d'exploitation dans le respect des enjeux DFCI et des préconisations techniques communiquées par le MOPIDAF	Exploitant(s)	(Cf Boîte à outils MOPIDAF « Préconisations techniques d'utilisation des pistes DFCI ») - Avec un suivi de chantier assuré par les gestionnaires forestiers
6	Évacuer les bois dans le respect des préconisations de circulation préalablement établies	Transporteur(s)	-A partir des préconisations de circulation communiquées par : <ul style="list-style-type: none"> le MOPIDAF pour l'utilisation des pistes DFCI (Cf Boîte à outils MOPIDAF « Préconisations techniques d'utilisation des pistes DFCI ») la commune (voiries communales, dérogation de tonnage, traversée de village, créneaux horaires ...) le Département pour les itinéraires autorisés (créneaux, horaires, signalétique, ...) - Avec un suivi de chantier assuré par les gestionnaires forestiers
7	Informé le MOPIDAF en cas de dégradations graves de pistes	Exploitant(s) / Transporteur(s) / Gestionnaires forestiers	Selon les consignes communiquées par le MOPIDAF au moment de l'état des lieux initial (Cf Boîte à outils MOPIDAF « Démarche de concertation pour l'utilisation des pistes DFCI »)
8	Remettre en état les pistes DFCI , une fois le chantier terminé et les bois évacués	Exploitant(s) / Transporteur(s)	- Dans le respect des préconisations du MOPIDAF (Cf Boîte à outils MOPIDAF « Préconisations techniques d'utilisation des pistes DFCI ») - Par ses propres moyens ou en activant son assurance de responsabilité civile professionnelle

V- L'APRÈS CHANTIER

ÉTAPES	QUOI	QUI	COMMENT
1	Procéder à un État des lieux après chantier	Le MO PIDAF avec Exploitant(s) / Transporteur(s) / gestionnaires forestiers	Contradictoirement à l'état des lieux avant chantier (Cf Boîte à outils MOPIDAF : Formulaire type « État des lieux après chantier »)
2	Remettre la piste en conditions opérationnelles avant la saison estivale, au regard des exigences de la DFCI => Plus de	MO PIDAF et/ou régie départementale (parfois)	En fonction de la programmation de réfection des ouvrages DFCI prévue au PIDAF

	chantier d'envergure pendant 5 à 10 ans		
3	Prévoir une communication post chantier pour capitaliser sur les résultats de la coupe et ses retombées économiques, destinée aux forestiers et au grand public pour favoriser l'émergence d'autres chantiers similaires ailleurs	Communes, EPCI, SPFS, CRPF, gestionnaires forestiers	<ul style="list-style-type: none"> - A partir des indicateurs définis préalablement (étape 2-1) - Articles dans les supports de communication propres à chaque partenaire